L'ECHO Parlementaire

LA DAME DE FER

BARDAMU ! a encore frappé

N°4 / 6 mars 2014

« We're up all night but shall we get lucky (in the hemicycle) ?"

La Ministre de la Justice, Stéphanie Ngalula, sereine depuis le début des jeux, verra-t-elle son calme olympien défaillir lors du verdict final, clôturant ce mercredi 6 mars, des heures de discussion animées et d'analyses méticuleuses ? Les députés n'auront, en effet, pas manqué de pointer du doigt toute ambiguïté grammaticale et syntaxique flirtant parfois avec… le grotesque. Ainsi soit-il, mais le projet nouvellement élaboré, ultrasécuritaire et non plus « humain » comme le promettaient les discours inauguraux de la Ministre en charge, arrivera-t-il à séduire l'ensemble de l'hémicycle ?
Si les décisions prises sous la présidence de Santino Saldi en ont laissé plus d'un dubitatifs, l'énergie des politiques a, quant à elle, pris une tournure bien connue des habituées péjigoniens : la motivation s'est métamorphosée en une brochette de propos plus incohérents les uns que les autres. Mais à vous donc de relever cette première épreuve, cet opiacé qu'est le mardi en commission, en illustrant votre grandiloquence. Dorénavant, les débats seront difficiles (pour vous), mais tellement drôles aussi.»Fantastique» dirait notre compatriote québécois. Alors attention aux langues qui fourchent et aux microsiestes, l'Echo, fidèle au poste, veille

Pour vous servir,

Céline & Nezha

Hier encore nous avons pu constater l'emprise de la caste médiatique et des éditocrates de la salle Paul-Henri Spaak sur la démocratie péjigonienne. Des hyènes dactylographes ont décidé de prendre en otage le débat de politique générale de cette nouvelle session parlementaire en soumettant la députation à des jeux immatures et stériles. Comme si pour le seul média péjigonien la politique n'était plus qu'un concours de karaoké,... Chers députés : vos juges ne sont pas les journalistes ; ce sont les citoyens. Résistez ! Chantez du Booba.

Signé Bardamu.

Ont participé à ce numéro:

Rédactrice en Chef : Céline Bernatowicz
Rédactrice en Chef Adjointe : Nezha Darraji

Dornaz Beigi / Jonathan Dehoust / Eglantine Nyssen
Louis-Paul Eggen / Giuseppina Russo / Brice Mourlet

La réforme du système carcéral : une pluie d'amendements

4 mars 2014. Salle de la Commission de la Justice. Rez-de-chaussée du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 21 députés débattent et amendent le projet de décret de la Ministre de la Justice Stéphanie Ngalula sur la réforme du système carcéral. Les avis divergent, les positions s'opposent. On s'arrête à la moindre virgule mal placée, au moindre mot juridique qui serait inadéquat pour tel ou tel contexte ; vocabulaire si important pour les droïdes plongés dans les codes quand ils sont dans leurs universités... Les débats sont d'une lenteur inquiétante : quelques articles amendés en 6 heures de travail... En tant que journaliste, je ne peux intervenir. Alors j'écoute, je suis, je réagis intérieurement. Je baille. Il m'arrive de rire quand l'éclatement est général. Ou de regarder les jolies filles de la Commission se concentrer sur cette réforme de nos prisons - seule évasion dans tout ce sérieux à donner des migraines. L'heure passe. Les pieds tapotent le sol. On retire les vestons, on déboutonne un bouton de chemise. L'atmosphère est étouffante et, question de sécurité d'Etat, il est impossible d'ouvrir une fenêtre pour prendre un peu d'air frais. Jamais la Commission n'a été aussi divisée à propos des chapitres et articles du projet de décret. Saluons Santino, le Président de la Commission. L'homme mérite la Palme d'Or de la patience. Son travail sérieux, précis, attentif est impressionnant. Un petit coucou d'amis québecois puis de deux radiojournalistes de la RTBF et le combat des idées reprend. Une Commission divisée, je disais donc. D'un côté, les partisans de la liberté individuelle et de la dignité humaine du détenu - ce dernier devenant un «habitant» une fois qu'il réside dans une des «maisons» prévues par la Ministre - qui sont représentés par des députés comme Margaux Monami, Edith Perrault ou encore Iseult Vanden Broeck. Ce trio féminin a, par exemple, réussi à ce que les Comités interdisciplinaires et le Bureau de révision ne se limitent pas à des personnalités détenteurs d'un diplôme de troisième cycle. Suite à un amendement, les détenteurs d'un diplôme de deuxième cycle (nous parlons bien d'un bachelier, universitaire ou non) mais ayant au moins dix années d'expérience derrière eux pourront faire partie des instances évoquées ci-dessus. De l'autre côté, comme déjà entendu dans l'hémicycle lors des discussions générales sur le décret, nous pouvons retrouver les partisans du dogme punitif et sécuritaire, effrayés à l'idée de donner aux criminels une liberté de circulation dans la société. Madame la Ministre a beau rappeler que les maisons ne se trouveraient pas en zone rural, «à côté de Monsieur Dupond et de Madame Lefebvre» pour la citer, les partisans de la sécurité ont réussi leur coup : à l'avenir, les heures de sortie seraient supervisées par des gardes armées pour un seul détenu. Dérive ultrasécuritaire pour Madame la Ministre qui a hésité à poser son véto afin que cet article soit amené en séance plénière. La Dame de fer du Parlement Jeunesse a tenu à rappeler que nous parlions «d'êtres humains et non d'animaux». Son véto, elle le posera plus tard lorsqu'un amendement de la députée Gaëtanne Charlier est adoptée par la Commission à propos des heures de sortie ; amendement beaucoup trop liberticide pour Madame Ngalula. Et la liberté des détenus ou habitants - tout dépend de votre position personnelle sur le sujet -, elle y tient autant que la sienne. Puis, il y a des députés qui ont de l'inspiration, qui innovent, qui veulent révolutionner - et non réformer. C'est le cas de Joseph Mann, dégoûté par l'expertocratie grandissante dans les sociétés occidentales. Le député à l'éloquence luchinienne (il en est il en est fan) proposait que les membres des Comités interdisciplinaires soient des citoyens tirés au sort à la place des juristes, sociologues et/ou criminologues. Pas de chance pour ce nostalgique de la Grèce antique : Eva Seifarth et lui-même ont été les deux seules personnes à être favorable à cette idée qualifiée de populiste par Edith Perrault. Cette proposition était vue comme un souffle nouveau. Pas au sens de la majorité de la commission, attachée à la compétence universitaire dans un sujet aussi important que le statut de la Justice. Au final, des choses vont changer dans ce décret. Pas sûr que les prisonniers auront plus de liberté à l'avenir ou que les établissements pénitientaires arrêteront d'être obsédé par la sécurité. Cette réforme du système carcéral annonce, si elle est votée par l'ensemble de l'hémicycle du Parlement Jeunesse, un air nouveau pour la société péjigonienne.

Jonathan DEHOUST

Coup de gueule : un «FUCK» dans l'hémicycle ne devrait pas être interdit

Hier, le député Gilles Hachez a osé un «FUCK» qu'il n'y a pas besoin de traduire au sein de l'hémicycle. Le Président Arnaud Kirsch l'a rappelé à l'ordre. Une atteinte à la liberté d'expression ? Toute déviance languagière est malheureusement vue comme un excès par le Président.

Exiger une tenue de ville lorsque nous endossons le rôle fictif de député(e), se lever quand la présidence rentre au sein du Parlement ou encore la remercier lorsqu'elle nous donne la parole fait partie du quotidien des parlementaires du Parlement Jeunesse. Un jeu d'élitisme et de politesse exacerbée que tout un chacun gobe/accepte/obéit sans aucune réflexion personnelle et qui, en mon sens, détruit totalement la supposée représentation populaire. Le parlementaire, c'est un représentant. Un représentant d'électeurs-citoyens. Rien d'autre. Certes, c'est un individu qui possède des opinions, des sentiments, des amitiés (et un diplôme généralement) mais - excusez de la répétition - il ne fait que représenter des citoyens qui, par défaut de vivre en démocratie directe difficilement réalisable, ne peuvent donner leur avis que le temps d'une élection. Tous les 4 ans. Pas dans l'hémicycle. C'est ça la démocratie représentative. Les citoyens qui ont élus le député Hachez avaient peut-être envie de dire «FUCK» au décret sur la taxe carbone. Leur représentant l'a fait. Je l'en félicite. Il n'a traité personne de noms d'oiseaux que je ne citerais pas ici. Aucune agression verbale : une simple expression que beaucoup de petites gens citent.

Bien entendu, la simulation parlementaire fait partie de la noble diplomatie avec laquelle nous vivons aujourd'hui dans un monde plutôt apaisé s'il fallait simplement le comparer au siècle passé. Comme le précise le député Gilles Hachez, «cette expression est à remettre dans son contexte. Je faisais une référence à une diplomate américaine qui, dans le cadre de la crise ukrainienne, avait dit «YOU KNOW, FUCK EUROPA» au Premier Ministre ukrainien, je pense. C'est une référence politique. J'ai dit ça dans l'hémicycle dans le cadre de la taxe carbone. Si elle était appliquée, les Etats-Unis diraient FUCK EUROPA parce que ce sont de gros pollueurs...» Carlos Sanhez, député, soutient totalement son collègue dans ce cadre. «Si ça avait été dirigé contre un autre député, je n'aurais pas trouvé ça correct. Ici, ce n'est pas le cas. Pour moi, il peut dire ce qu'il veut» dit ce dernier. Une simple expression qui en dit pourtant long. Le jeune (dans son sens global) qu'il soit de gauche ou de droite, progressiste ou réactionnaire, dépolitisé ou politisé, est indigné d'une manière ou d'une autre - partiellement ou totalement - par le système politique, économique et social actuel. Une indignation qui perd de sa superbe lorsqu'une fois dans un parlement, il rentre dans les rangs en copie/collant le comportement et le style des véritables élus. Le simple député désobéissant au langage académique est stigmatisé. Le Président semble porter plus d'importance au respect de l'institution démocratique qu'au respect des citoyens représentés qui, sans tomber dans un argumentaire populiste, doivent préférer la sincérité et le concret de leurs parlementaires qu'un comportement trop précieux qui est loin de leur réalité. Cette alimentation d'un fossé entre représentants/représentés est dangereuse et explique la méfiance et le désintérêt du citoyen lambda de la politique.

Jonathan DEHOUST

Amendements en commission de l'Audiovisuel: le compte rendu

Un rappel de procédure s'impose

Les premiers amendements ont été déposés par les députés en commission. Des premiers soucis de formes se sont manifestés. Très vite, un bref rappel de la procédure est donné par la cheffe de groupe Edwine Beya. Concernant la procédure, d'abord, la formulation de l'amendement doit être claire et concise, si pas, l'amendement peut perdre en crédit. Le signataire s'exprime sur ce qu'il souhaite amender, ensuite un vote est réalisé et chacun se positionne : pour/contre ou s'abstient en argumentant. Enfin, Madame la ministre Cynthia Isilola Mukendy donne son droit de réponse. Le texte est modifié en fonction de la décision qui est prise. Si certains restent frustrés du changement, souhaitent en discuter, ils devront patienter en chambre d'amendements demain. Des premiers amendements ont donc été proposés et discutés d'abord, concernant la formulation appropriée du vocabulaire. Beaucoup de modifications de reformulation ont été faites. Ensuite, des questions de compréhensions et d'ordres esthétiques. Par exemple, le pictogramme rond blanc prévu dans le projet de décret, a suscité un long débat sur ses caractéristiques : explicite mais discret. Beaucoup de temps est perdu sur des détails

L'ambiance en commission

D'après les députés, l'ambiance est au début plombante. Mais très vite, elle se dynamise et les débats sont ravivés. Néanmoins, on peut voir la frustration des députés. Cela se manifeste par le nombre très important d'abstentions aux votes d'amendements. Le président Fayçal Arbai le fait remarquer : on a parfois jusqu'à 9 ou 11 abstentions. Celles-ci sont peut-être dues à une incompréhension de certaines dispositions du décret. Les députés se sentent frustrés de ne pas pouvoir poser de questions en commission, ils considèrent que leur vote est biaisé à cause de la procédure. Cependant, en hémicycle ou en commission, c'est la règle de la parité qui prévaut.
Veto de Madame la ministre, Cynthia Isilola Mukendy
Un veto de madame la ministre a été déposé sur l'amendement de la député Anne-Sophie Puttemans. Cet amendement récoltait pourtant plus de la majorité avec 13 voix pour et 2 voix contre. L'amendement passera donc en hémicycle et ne ment propose l'autorisation de diffusion des contenus 3 et 4 dans le cadre scolaire avec un enseignant ou un éducateur à partir de la 4ème secondaire.

Débat autour de l'article 15

Concernant l'article 15, toute personne qui aide un mineur à consommer des produits audiovisuels normalement inaccessibles à celui-ci, peut être poursuivi pour détournement de mineur. « Aider » ne semble pas approprié car la notion flou. De plus, le détournement de mineur est déjà une infraction prévue dans le code pénal. La ministre répond que ça ne fait pas de mal de le répéter.

La gaffe du siècle ou voleur d'amendements au Sleep Well ?

20 min après l'ouverture de la session au Sleep Well, une perte de documents d'amendements est constatée ! La séance est levée afin que chacun puisse partir à la recherche des petits amendements perdus. Au final, personne ne les aura retrouvés ! Quel fin pour ces amendements ? Mystère ...

Pour les derniers amendements, rendez-vous demain en hémicycle !

Giuseppina RUSSO

Cheffe de groupe, Edwine Beya

Article 13. A partir du moment où la responsabilité du vendeur est engagée, s'il vend du contenu inadapté à des mineurs, je ne comprends pas pourquoi il doit en plus avoir besoin d'une accréditation qui, en soit, est une licence, il devrait en être dispensé et juste être condamné. Cela compliquerait et ajouterait une difficulté complémentaire.

Gaspar

L'article 15 est le plus problématique parce qu'on parle d'une infraction criminelle qui restreint beaucoup la liberté : on ne peut plus voyager dans d'autres pays. Et ca englobe des infractions qui a priori ne sont pas si dangereuses que ça pour la société.

Crystal

Art 7. Cet article dit que pour aller sur des sites Internet, on a besoin de carte d'identité parce que c'est une violation de la vie privée sachant qu'il y a plein de données qui sont sur la carte d'identité et qu'elle a été récemment identité à la carte SIS et que dès qu'il y a des données qui sont sur Internet, elles sont facilement utilisables.

Quel est l'article du projet de décret de l'Audiovisuel sur lequel tu n'es pas du tout d'accord ?

Apolline Stockhem :

Article 8. Il est présent dans loi générale qui existe ailleurs, il ne s'adresse pas en précision aux mineurs. En plus il est redondant et donc inutile dans la visibilité du titre.

Romain Bau

Article 8. Cet article est anti-démocratique. Le détournement de mineur est un terme mal choisi. Un instituteur, même s'il filme pour une formation éducative, ça peut être détourné en vue de commettre une infraction. On ne peut enfermer quelqu'un pour 5 ans de prison pour avoir fait de la prévention.

Thierry Rukundo, le rapporteur

Art. 7. Je ne suis pas d'accord avec l'instauration du lecteur de puce CI parce que je pense qu'on a tous les dangers ! Une seule date de naissance serait visible, on s'expose à des avis parce que tout le monde peut accéder à des données personnelles et remplacer par code parental comme il existe sur certaines chaines, le programme serait plus adapté et on éviterait des abus au niveau de la vie privée.

« Team building » pour plus de clarté

Esprit constructif, respect mutuel et bonne humeur ont été les maîtres mots de cette journée en Commission des Finances et du Budget concernant l'instauration d'une Taxe Carbone proposée par la Ministre des Finances, Virgine de Vellis.

Pas de round d'observation à la Commission des Finances et du Budget ce mardi. Dès l'entame de la première réunion, les réactions pleuvent. La première heure fut consacrée à un débat général, spécialement dédié au compte-rendu de la réunion de la veille entre Marine Petit, Sébastien Annet et Jonathan Catot. Toutefois, à l'image de ce qu'il s'est passé lors de la discussion générale du lundi en hémicycle, plusieurs commissaires n'ont pu s'exprimer, faute de temps. Preuve encore que le projet passionne nos représentants péjigoniens.

Les deux premiers amendements furent discutés à vitesse grand V et adoptés quasiment à l'unanimité. « C'est stalinien » lance Sébastien Annet à cet égard. Les discussions se sont ensuite allongées quand il fut question de modifier le titre du projet en lui-même. Malentendus et marques d'agacement commencent alors à se manifester au sein de la Salle Ovale ... Mais, volontaires, les commissaires s'affairent à faire progresser le débat. Une première salve d'applaudissements vient ponctuer l'adoption de l'amendement consacrant le nouveau titre du projet. Veuillez désormais le nommer : « Projet de décret visant à la réduction de l'empreinte carbone ». Par ailleurs, la taxe se calculera selon le taux de TVA du produit ou du service par l'indice Empreinte Carbone (EC de A à E) du produit ou du service par l'indice Taxe Carbone (TC de 1 à 3) de l'entreprise, le tout soustrait par la TVA (0.21) si le résultat est négatif. Dans le cas où il serait nul ou positif, la formule serait la même et complétée via la multiplication par un quatrième facteur, l'indice de pertinence (décroissant de 1 à 0), rajouté au projet initial.

Alors que les débats s'allongent une nouvelle fois sur des détails d'ordre technique, une volonté de simplification fut requise par Adil El Madani dans la mesure où cet aspect technique relève, selon lui, « du domaine des experts en la matière. » Quant à l'accélération du débat, Madame de Vellis estime que « les discussions détaillées et précises ont joué un rôle cardinal pour apporter un décret clair et crédible

à l'Assemblée. » Ainsi, au terme de quarante-cinq âpres minutes de tergiversations, un train d'amendements cardinal par rapport à l'article 10 et auquel les commissaires accordaient beaucoup d'importance fut adopté. Ainsi, le calcul de la taxe et le type de produits et de services taxés ont été arrêtés : électroménagers, isolation des biens immobiliers, matériaux de construction et production alimentaire. Veto. Après l'avoir supposé deux fois dans l'après-midi, ce droit a été utilisé deux fois coup sur coup par la Ministre des Finances en début de soirée au sujet de l'abrogation des articles 11 et de l'alinéa 2 de l'article 12. L'Assemblée péjigonienne sera donc amenée à se prononcer sur ces deux éléments ce jeudi. Les points névralgiques du décret ayant été débattus, la suite et la fin des débats furent, peut-être aussi de par la fatigue se faisant croissante, plus rapides. Les articles des titres III et IV ont été modifiés pratiquement à l'unanimité, surtout dans une visée de précision et de clarté. Cris de joie et applaudissements des plus fournis ont accompagné l'assentiment unanime (final) sur le décret ainsi modifié. Place désormais à la discussion en plénière et au vote du projet du décret, rendu plus clair et précis au terme de cette journée marathon.

Louis-PaulEggen

« LE DECRET DE LA TAXE CARBONE VA ECHOUER »

Après avoir été le premier député à se positionner explicitement en défaveur du projet de décret déposé par Virginie de Vellis, Ministre des Finances en Péjigonie, Fayçal Arbai a été interpellé par l'Echo Parlementaire pour exposer les raisons et motifs de son refus.

Ces derniers sont au nombre de deux selon le Président de la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des Chances. D'un côté, la liberté de circulation des biens et des personnes serait mise à mal alors qu'elle est « *extrêmement importante à l'heure actuelle dans un monde globalisé où les biens et les personnes circulent davantage, ce qui provoque l'effondrement des frontières.* » Selon lui, si le décret venait à être voté en l'état, cette taxe « *empêcherait de vivre et de vendre des biens venus d'ailleurs sous des prétextes écologiques, ce qui en ferait une loi totalement liberticide qui ne suit pas le monde actuel.* » Par ailleurs, Fayçal Arbai se demande s'il est judicieux de s'occuper du CO2, qui « *n'est pas une priorité et ne nuit pas à la qualité de vie des citoyens, car il est responsable d'une partie extrêmement mineure du réchauffement climatique.* »

Comme il l'a souligné au cœur de l'Assemblée la veille, le Président de la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des Chances craint de voir la Péjigonie « *souffrir de la concurrence extérieure et d'être exclue du circuit de l'économie mondiale de par l'augmentation soudaine des prix de 60 à 80%*» Préjudiciable pour les Péjigoniens des classes moyennes qui « *passeront au statut de classes défavorisées.* » Une autre de ses remarques exprimées hier concernait la contrainte imposée aux citoyens d'adopter des comportements n'ayant pas forcément « *une empreinte écologique exemplaire.* » À cet égard, Fayçal Arbai déplore l'incompréhension de Virginie de Vellis quant aux causes de son décret : « *Madame la Ministre part du principe qu'elle a raison.* » De son côté, il s'interroge sur la « pertinence et l'intérêt de travailler sur un tel sujet quand on n'est ni économiste, ni scientifique, le tout en espérant que d'autres comprendront à la place de la Ministre. » « *Décret beaucoup trop drastique, exclusion de produits trop importante, augmentation de la taxe trop rapide et trop élevée.* » Tant d'éléments qui laissent penser que Fayçal Arbai ne reviendra pas sur sa position et votera, ce jeudi, en défaveur du projet de la Ministre de Vellis. Et ce même dans le cas probable d'importantes modifications en commission ce mardi. Toutefois, la lumière apparaît au bout du tunnel et le Président de la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des Chances déclare pouvoir éventuellement voter le projet de décret « *s'il arrive à diminuer cette augmentation de prix à quelques pour cent, si il s'attaque aux vrais problèmes de l'environnement que sont la pollution de l'air et des eaux.* »

Reconnaissant la nécessité de rendre le monde plus vert, il rappelle, quant à la métaphore de la conquête lunaire, « *qu'il y eut des milliers de tentatives qui ont échoué. Croire que le projet va réussir ainsi (au premier essai) est un non-sens.* »

Louis-Paul EGGEN

R.P : Des amendements riches en jeux de mot et en incohérence.

Mardi 4 mars 2014. Une journée qui restera dans les souvenirs de la Commission Affaires sociales. Le revenu parental a été revu article par article. Le débat a été tellement riche que certains ont fini par voter contre leur propre proposition d'amendement. Même si des questions de fond ont été débattues, la plupart des propositions d'amendements concernaient des détails. C'est peut-être pourquoi, on retrouve quelques incohérences entre les articles.

Un revenu VS. allocation

Nous l'avons entendu à plusieurs reprises au sein de l'hémicycle la veille, beaucoup se posait la question de savoir si la proposition du ministre, Alexy Mesrour, est un revenu ou une allocation ? Le ministre reste attaché au mot « revenu ». Pour lui, le terme allocation représente un soutien, particulier à un moment et non une universalité. La présidente de commission, Amandine Streel, ajoute que le mot « allocation » fait référence à un état alors qu'un revenu est bien une rétribution liée à une activité professionnel. Malgré ces précisions, la commission a débattu, dès l'article I, sur ces différents termes en corrélation avec le statut du rôle du parent. Si ce dernier prend un statut professionnel, alors le revenu est approprié. Dans ce cas, la commission opterait pour une « balise » et un cadre salarial. Par contre, si le rôle est purement familial, alors la commission préfère parler d' « allocation » ou d'une « somme », moins péjoratif que le premier. Ministre insiste : « si on parle d'allocation, on change totalement la nature du décret ». Ici, il est bien question du choix du parent de ne pas déléguer l'éducation de son enfant à un tiers, et non une allocation familiale supplémentaire.

Jusqu'à quel âge un parent doit-il être omniprésent dans la vie d'un enfant ?

Un autre sujet qui avait marqué la discussion au sein de l'hémicycle concerne l'âge minimum de l'enfant du parent bénéficiaire. Dans son décret, Monsieur le Ministre prévoit d'octroyer ce revenu à des parents qui ont des enfants âgés de maximum 6 ans. Après débat, la commission a décidé que 3ans c'est trop peu, 12 ans trop ambitieux. Monsieur le Ministre rappelle que 0 à 6 ans paraît comme la tranche d'âge fondamentale dans le développement de l'enfant.

Les trois grands amendements incohérents :

Plusieurs amendements ont été apportés au décret. Trop attachés à des détails, la commission a voté pour des amendements qui se contredisent. D'ailleurs, un article a été débattu pendant une trentaine de minute avant que le Ministre rappelle que suite à un amendement précédent, cet article n'avait plus de raison d'être.

Premièrement, le but de ce décret, tel que présenté, est de mettre en valeur le rôle du parent. La Commission a décidé que malgré qu'il s'agisse bien d'un revenu (et non pas d'une allocation), le revenu parental est exempté du régime juridique encadrant les relations de travail et des règles fiscales régissant l'imposition d'un revenu (article 3 bis). N'est-il pas question ici de bénéficier que des bons côtés d'un statut « professionnel » ?

Deuxièmement, le RP reste calculé sur la base du coût de la vie tel que défini par arrêté gouvernemental, mais comment ce coût peut justifier si un parent à droit au revenu minimal ou au maximum de son double (article 3) ? La situation familiale du bénéficiaire, du coût du logement dans la région où le bénéficiaire vit n'est plus à prendre en compte

Même si le comptage des mains-levées n'a pas toujours été facile pour le secrétaire de commission, dans l'ensemble, la réunion de la commission s'est déroulée dans une bonne ambiance. Parfois un rien trop pointilleux sur le vocabulaire, on retiendra tout de même des discussions passionnées et une réelle volonté d'aboutir à un décret pratique ou peut-être un peu trop utopique pour certains membres de la commission.

Dornaz BEIGI HARCHEGANI

Qui est Monsieur Revenu parental ?

Assez discret, même s'il a du répondant lorsqu'on l'accuse de cumulage de femmes, Monsieur le Ministre Alexy Mesrour nous raconte son parcours, sa motivation, ses craintes, son expérience,…

EP : Qu'est-ce que ce que ça fait d'être le seul ministre masculin? Etes-vous chouchouté ?
M.M : *(Rire) Ce qui est interpellant c'est que justement en faisant un décret sur le revenu parental, j'avais vraiment peur qu'on pense que j'étais le « gros machos » qui arrive avec ce décret là où on a d'abord l'impression que ce sont les femmes qui vont retourner au foyer. C'est pour ça que j'ai insisté que ce n'est pas ça l'idée de base. Et sinon, si je suis chouchouté, oui un peu. Entre la vice-présidente qui dit dans l'Echo qu'elle aurait bien voulu m'épouser et la chef de l'opposition qui me fait des avances dans l'hémicycle, il y aura du revenu parental !*

EP : Vous avez choisi de traiter du revenu parental lors de ce 18ème P.J. D'où vient cette idée? Au-delà de ses bienfaits et des arguments.
M.M : *Je suis actif dans des associations et j'ai pu voir, encore aujourd'hui, tout l'impact néfaste que peuvent causer des familles déstructurées, le fait que les enfants soient laissés à eux-mêmes. Je ne sais pas si le décret va tout solutionner. (…) Je me dis qu'à un moment donné il faut prendre nos J'ai remarqué que les solidarités familiales, de quartiers, de villages existent de moins en moins. Il faut que l'Etat ou la société se mobilise pour palier à ce genre de chose.*

EP : Au moment de l'écriture du décret, qu'est-ce qui vous a fait le plus peur quant à la réaction des députés ?
M.M : *C'est la durée qui m'a fait très peur. C'est pour ça que j'ai beaucoup réfléchi jusqu'à quel âge on allait mettre la limite. 6 ans ? 12 ans ? On a même parlé ici de 18 ans. Je ne pense pas que ça soit l'enjeu fondamental mais je savais que beaucoup allaient tilter là-dessus.*

EP : Il y a-t-il un article qui vous tient particulièrement à cœur ?
M.M : *L'article premier qui dit bien qu'il s' agit d'un revenu et non d'une allocation. Je pense que la distinction est fondamentale. (…). J'avais envie de valoriser que le fait qu'être parent est une tâche à part entière et que si on décide de s'y consacrer, on mérite d'avoir un revenu. Aujourd'hui, en Commission, on a eu un débat là-dessus. Je pense que si le « revenu » avait été modifié en « allocation », j'aurais pu mettre mon veto. Même si je n'aime pas du tout ça.*

EP : Hier a eu lieu la grande discussion en Commission sur votre projet, comment vivez-vous ce moment ? Comment sentez-vous l'implica-des membres de la Commission ?
M.M : *Très bien, je suis proche des journalistes. (rire). Très bien, ils sont respectueux dans le débat, les idées viennent. Je trouve que l'écoute est bonne et le débat constructif. Les amendements sont nombreux et donc on va finir fort tard. Mais en même temps, si on finit fort tard, c'est que le débat est intéressant et donc je peux que m'en réjouir. (N.B. les informations ont été recueillies ce mardi 5 mars).*

EP : Vendredi, si on vous demande de convaincre l'hémicycle en un mot ou une phrase, lequel serait-il ?
M.M : *Je vais vous mettre bien !*

EP:Qu'est-ce que ça fait de partager la chambre de Monsieur le Président ?
M.M : *De manière sérieuse, c'est quelqu'un que j'aime beaucoup, que je connais depuis plusieurs années. De manière drôle, on a voyagé ensemble, on a été voir les caribous ensemble. J'ai déjà partagé sa chambre, son lit, des places dans l'avion. J'ai déjà « simulé » avec lui depuis plusieurs années, en hémicycle !*

Dornaz BEIG HARCHEGANI

Quel homme !

Non je ne parle pas du beau Adil El Madani que vous avez déjà j'en suis sûre tous ou plutôt toutes repéré dans l'hémicycle mais bien de notre énigmatique président. Les avis quant à son physique balancent entre perfection et beauté intemporelle mais son charisme fait sans nul doute l'unanimité ! Pour ma part sa première apparition lors de la journée d'accueil m'a tout simplement bluffée. Je me suis demandée dans quel endroit j'avais atterri, si ici tout le monde parlais avec une telle aisance... Derrière son nœud papillon et son costume gris, il nous ouvrait la session de ce XVIIIe Parlement Jeunesse en nous parlant de liberté. Voici comme un clin d'œil un espace de liberté pour vous exprimer sur celui qui j'en suis sûre ne vous aura pas laissé indifférent. Vous m'avez vanté ses exceptionnelles qualités d'orateur, sa répartie ou encore sa grande rhétorique. Vous appréciez son côté pince sans-rire, sa franchise, ses talents de coiffure ou encore le respect qu'il impose. Beaucoup me disent « Notre président ? Comment en dire du mal... ». Puisqu'il faut tout de même quelques critiques, certains le trouvent difficile d'accès, trop sûr de lui voir hautain. Qui sait après tout est-ce le rôle qui veut cela ?

Bonjour Monsieur le Président, merci de me consacrer un peu de votre précieux temps… Est-ce que la prise des paroles des débats notamment ne vous manque pas trop ? Il parait en effet que l'année passée vous étiez très vigoureux dans les débats. Est-ce que parfois vous n'aimeriez pas redescendre de votre perchoir ?

J'étais très vigoureux et virulent dans les débats puisqu'en plus de mes simulations en Belgique j'ai fait deux simulations au Québec. Cela fait tout de même maintenant un total de six simulations parlementaires. C'est évidemment quelque chose que j'aime bien. Là je n'ai pas encore présidé de vrais débats puisqu'il y a juste eu les affaires du jour et les présentations. Mais oui je sais que cela me frustrer de ne pas pouvoir intervenir et de garder la pokerface. Le plus difficile c'est d'arriver à être neutre alors que j'ai envie d'interagir. Dans le CA on est intervenu à toutes les étapes de la rédaction des projets de décrets donc on les connait de fond en comble. Cela donne vraiment envie de donner son avis mais je ne peux pas. Je ne peux même pas réagir. Je ne peux pas lever mes mains et les agiter pour dire que je trouve les choses intéressantes parce que je dois rester neutre. Un député ne doit pas avoir l'impression que ce qu'il va dire ne me convient pas et que donc peut-être que je ne vais pas lui donner la parole ou je vais me moquer de lui. C'est un rôle qui est assez important. Les gens doivent adresser la parole à quelqu'un qui n'a pas d'a priori sur leurs idées. Donc oui cela ne va pas être facile de devoir me museler en permanence, ne surtout pas intervenir, ne rien montrer. Si quelqu'un dit quelque chose que j'approuve ou que je réprouve, il ne doit rien voir. Je ne dois rien montrer. Ce n'est pas facile. Les débats vont me manquer ça c'est certain.

A côté des nombreux commentaires élogieux qu'on a eu à votre égard, certains vous perçoivent comme quelqu'un de froid, de distant voir d'hautain. Est-ce que c'est le rôle qui veut cela ou est-ce ta personnalité ?

Je ne savais pas du tout que certaines personnes pensaient cela. Il y a une part du personnage qui veut cela. Je dois être sympathique pour que l'ambiance ne soit pas glaciale et que tout le monde se sente à l'aise mais d'un autre côté, tout ne peut pas aller à veau-l'eau. Il faut vraiment que les choses soient tenues. A un moment, je dois incarner l'autorité, je dois imposer le respect au gens. Si j'ai l'air trop coulant, cela ne va pas tenir. Les gens vont dire c'est bon, il n'est pas à cinq minutes près mais non, il y a toute la machine derrière, tous les huissiers qui sont derrière moi si les choses ne se passent pas bien. Je suis à l'interface entre les deux. Je dois être à la fois sympathique mais strict avec les participants pour que tout se passe bien des deux côtés. Pour le moment, je suis assez content parce que je n'ai pas l'impression qu'il ait de soucis en hémicycle et de l'autre côté le Parlement est très content de la façon dont ça se passe. Quant au fait d'être hautain, je lui suis peut-être naturellement, je ne sais pas (rires).

Eglantine NYSSEN

La Suisse au Parlement Jeunesse

Il est d'une sympathie hors norme. Il représente à lui tout seul le pays des montres bien réglées, des initiatives populaires, des montagnes, du multilinguisme et surtout de la neutralité militaire et de l'évasion fiscale... Un petit pays avec beaucoup de caractéristiques. Un pays unique. Un peu comme le nôtre. Mais de qui parle-t-on ? Louis Rebetez, représentant de la délégation suisse au Parlement Jeunesse ! Une véritable crême.

Salut Louis, d'où viens-tu exactement ?

Je viens du Nord-Ouest de la Suisse. Du Jura très exactement. Je suis proche de la frontière française. Pour citer une grande ville près de chez nous : Bâle ! C'est dans la partie suisse allemande.

Que fais-tu au Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Je fais déjà partie du Parlement Jeunesse du canton du Jura. On m'a proposé de participer au Parlement Jeunesse en Belgique. J'ai sauté sur l'occasion ! J'ai écrit une lettre de motivation et... j'ai été pris ! (sourire) Tu fais quoi dans la vie ? Tu étudies ? Pour le moment, je n'étudie plus. Je fais du free riding : c'est à dire que j'encourage des gens à participer à des associations !

Tu étais déjà venu en Belgique auparavant ? Quelle est ton impression de notre pays ?

Non, c'est ma première fois ! Malheureusement, je suis arrivé à Bruxelles dimanche passé à 18 heures, en retard pour l'heure de RDV. Du coup, je n'ai encore rien visité ! J'attends vivement la journée de samedi prochain pour pouvoir visiter la capitale. Je me réjouis de cette visite. Bruxelles est une très belle ville. J'ai envie de voir le Manneken Pis (rires) et aussi de manger du chocolat ! Votre culture est intéressante.

Fort différente de celle de ton pays, tu penses ?

Entre la Belgique et la Suisse, il n'y a pas vraiment de grosses différences. Il y a plutôt de grosses similitudes : nous partageons plusieurs langues, plusieurs ethnies enfin communautés qui vivent ensemble plutôt (rires), etc. Nos pays sont similaires. Nous avons des suisses romans, des suisses italiens, des suisses allemands. Nous vivons en symbiose malgré les différences.

Que penses-tu de l'ambiance au Parlement Jeunesse pour le moment ?

J'adore ! Pour moi, je trouve qu'au plus on avance dans la semaine, au plus il y a de la fatigue et... paradoxalement de l'énergie ! Une énergie nouvelle. J'ai envie de voir ce que ça donnera par la suite !

Dernière question, plus légère. Y a t'il des filles qui t'ont empêché de suivre les débats dans l'hémicycle ?

Ah... Oui ! Je dois t'avouer que la vice-présidente, du haut de son perchoir, possède un certain charme ! D'ailleurs, tu connais son numéro ?

Jonathan DEHOUST

La pyramide péjigonienne des âges

A chaque édition du Parlement Jeunesse, on recrute des députés, entre autres, sur base d' une tranche d'âge qui va de 17 à 26 ans. Immanquablement des plus jeunes et des plus âgés siègent au parlement. Ces personnes appartiennent aux extrêmes d'âge, elles sont rares et sortent du lot. A la 18ème session de Péjigonie, nous découvrons ces figures, leurs ressentis ainsi que leurs motivations.

Taibi Nabil, 27 ans doyen de la 18ème session du parlement jeunesse

Qu'est-ce que ça fait d'être le doyen de l'aventure ?

Ça ne représente pas grand-chose, je suis d'une quinzaine de jours plus âgé que la limite car je viens d'avoir 27 ans, donc je suis 12 jours trop vieux. Mais je suis quand même là.

Te sens-tu à la hauteur des connaissances ? As-tu des appréhensions par rapport au bagage juridique ?

Je me suis tout à fait à l'aise. Je n'ai aucun problème avec le vocabulaire, ni avec le décorum je me sens dans mon élément aussi. J'ai pas fait des études de droit mais en économie et en langues mais ici ce n'est pas un souci, je m'adapte sans aucun problème. Et comme on l'a déjà dit, on n'est pas censé avoir fait du droit pour pouvoir s'intégrer dans le groupe. J'ai quand même une formation assez complète, j'ai eu des cours de droit même si c'était pas ma filière principale.

Malila Nicolas, 17 ans

Qu'est ce que ca fait de faire partie des plus jeunes de l'aventure ?
Ça me plait, parce que tu sors du lot. On me connait, et ça ne me fait pas peur. Je me sens bien, je m'entends bien avec tout le monde. Au début un petit peu de stress mais pas à cause de mon âge. Je suis quelqu'un qui s'entend bien avec les personnes plus âgées. Prendre la parole par exemple, c'est pas évident et c'est pour ça que j'ai pris directement la parole pour en être habitué dès le début, avoir confiance et j'ai pris 3 fois la parole sur le débat sur les projets de décret.

Pourquoi as-tu décider de participer à l'aventure ?
Plus tard, je ne sais pas ce que je vais faire, la politique ça m'attire un peu donc j'espérais que cette session pourrait orienter mes futurs choix. Là, je suis en secondaire en option latin/math, c'est fort général de sorte que quand je sorte du secondaire, je puisse prendre n'importe quoi.
Te sens- tu à la hauteur des connaissances ?
Pas vraiment, parfois j'ai l'impression que ce que je dis c'est pas pertinent et pas structuré mais je me dis que les gens savent que j'ai pas 17 ans et qu'ils savent que j'ai pas un vocabulaire riche.
As-tu des appréhensions par rapport au bagage juridique ?
J'ai pas beaucoup de connaissances par rapport à ça. Mais j'ai beaucoup regarder la télé et contrairement à ce que certaines personnes disent, ça m'aide. Par exemple, la série « Scandale » m'a aidé hier en commission sur la comparaison des tribunaux et des comités interdisciplinaires. Si j'avais quelque chose à ajouter, c'est que je suis juste content d'être ici.

Lebouteiller Leonore 17 ans, la plus jeune du PJ

C'est positif parce qu'en me retrouvant avec des personnes plus âgées, me permet d'essaye de suivre le mouvement, me pousse vers le haut, et me permet d'acquérir de la maturité. Avoir une aussi belle élocution par rapport aux aînés.
Avais-tu des appréhensions ?
J'ai beaucoup stresser, surtout pour la première présentation dans l'hémicycle , parce que tout le monde avait des excellents discours et en plus, j'avais pas préparé mais aussi on est là pour apprendre, c'était le but aussi.
Te sens-tu à la hauteur ?
Je comprends bien tout ce qui se dit (rires). J'avais bien lu tous les décrets avant. Mais j'ai un peu plus de mal à intervenir ou a réagir et je trouve ça tout aussi intéressant les avis des autres. Non, je ne me sens pas moins connaissant, c'est juste que j'ai plus de mal à réagir.

Giuseppina RUSSO

Alexy : c'est notamment dans notre chambre qu'on trouve quelques «ustensiles.»

Lynda : A la mosquée, on fait la Mafia.

Leti : « Quand j'étais petite et que j'allais aux toilettes, j'avais peur que mes cheveux tombent dans le pot !

SOUMAYA : J'ESSAIE D'ÉPOUSER ALEXY DEPUIS 4 ANS DÉJÀ, MAIS IL NE VEUT PAS !! JE NE COMPRENDS PAS BORDEL !

Celine B. Comme ça, d'un coup je ne sais pas comment ça se fait !

Alexy : Je vois que Madame La Chef de l'opposition refuse de faire quelques cumulets avec moi

Fanny est souvent d'accord avec Gaspard. Sera-t-elle d'accord de gouter à ses araignées?

Virginie : Moi j'aime ça quand ça va en profondeur

Amine: c'est bien de craquer, moi aussi j'aime le crack!

ALERTE! NOUS SAVONS DE SOURCES SURES QUE SOUMAYA A DÉCOUCHÉ CETTE NUIT. SERAIT-CE ELLE , LA RESPONSABLE DE LA PRÉSENCE «DE L'USTENSILE DE NUIT» EN FACE DE LA CHAMBRE D'ALEXY?

SOUMAYA, de l'ombre à la lumière

Toi, toi qui hante mes nuits, Président de mon coeur, profitons enfin du revenu parental , laissons-nous aller à faire de l'art au sens de Gaspard. Evitons les émissions de CO_2: réchauffe moi!Tu es la maison primaire de mon âme! Une femme amoureuse...